

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 novembre 2017

OBJET

**09 – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – RENOVATION DU  
CHATEAU DU HAUT GESVRES**

N° 2017-11-09

NOMENCLATURE : 7.5.1

**L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,**

Le Conseil municipal légalement convoqué le **dix novembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 26**

**Votants : 28**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

**Pouvoirs : 2**

Mickael MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY  
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

**Absent : 1**

Chantal PERRUCHET, absente.

**Nombre de membres :**

en exercice.....	29
présents.....	26
ayant un pouvoir... 2	
absent.....	1
votants.....	28

## Délibération

**Rapporteur :** Catherine CADOU

Vu le code général des collectivités,

Vu la délibération n°2017-06-07 du 12 juin 2017 portant attribution d'une subvention d'équipement à l'association Renaissance du Haut Gesvres,

Vu le courrier du 24 octobre 2017 de l'association Renaissance du Haut Gesvres, renonçant d'une part à la subvention d'équipement attribuée par la délibération sus-visée et d'autre part au dépôt d'une demande d'aide dans le cadre du programme européen de financement d'actions de développement local LEADER pour les travaux de reprise de structure et de rénovation d'encadrements d'ouvertures du château,

Considérant la volonté municipale de rénover l'édifice communal dénommé « le château du Haut Gesvres » situé sur le territoire de Treillières, département de Loire-Atlantique, parcelle cadastrée numéro 1932, de la section D, d'une superficie totale de 49 575 m<sup>2</sup>,

Vu le projet « Eau et Paysage » porté conjointement par la métropole nantaise, la communauté de communes Erdre et Gesvres et la commune, approuvé le 4 juillet 2016 par délibération n°2016-07-10 du conseil municipal,

Vu la dynamique de partenariat engagée avec l'association Renaissance du Haut Gesvres créée en 2014 dont l'objet statutaire est la rénovation du château du Haut-Gesvres,

Vu l'importance de l'enveloppe financière nécessaire à la réhabilitation totale du château (1,8 M€ TTC),

Accusé de réception en préfecture  
11-09-DE  
Date de téléransmission : 27/11/2017  
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Vu, la volonté de la commune de Treillières d'engager en 2018 une première tranche de travaux pour un montant de 44 258 € HT tel que détaillé ci-dessous :

- 1 - reprise de structure du plancher du RDC de l'édifice pour un montant de 29 167€ HT
- 2 - rénovation d'encadrements de 7 ouvertures pour un montant de 15 091 € HT,

Considérant que le projet de rénovation du château répond aux objectifs du programme européen LEADER et notamment à son axe 3 « améliorer l'offre culturelle, touristique et de loisirs » et la fiche n° 6 « structurer l'offre touristique sur le territoire Erdre et Gesvres » et que ce programme d'aides a vocation à accompagner financièrement les territoires dans la mise en place de leurs projets,

Considérant que l'autofinancement doit être au minimum de 20%,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :**

- **D'APPROUVER le financement de l'opération tel que présenté ci-dessous ;**

DEPENSES	HT	RECETTES	
- Reprise Structure Plancher RDC	29 167 €	- LEADER- Subvention	35 400 €
- Rénovation d'encadrement de 7 ouvertures	15 091 €	- Commune de Treillières	8 858 €
<b>TOTAL :</b>	<b>44 258 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>44 258 €</b>

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande de subvention afférente à l'opération.**

**Le Maire précise que la collectivité, assurera l'autofinancement de ce projet, quel que soit le montant des cofinancements accordés.**

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20171120-2017-11-09-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2017  
Date de réception préfecture : 27/11/2017